



Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service de l'industrie, du commerce et du travail

Département de la formation et de la sécurité
Service de la formation professionnelle

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de l'action sociale

Newsletter CII

« Tous partenaires »

**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

N° 1/2015



➔ Une newsletter CII

La CII Valais se situe dans une dynamique de développements et de changements. Ces derniers se doivent d'être communiqués. Pour ce faire, une newsletter sera publiée à l'attention des collaborateurs terrain 2 fois par année à partir de 2015. La newsletter sera adressée par mail et sera également disponible sur site de la CII. Comme il s'agit d'une première, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et remarques.

Plus d'informations à venir sur : www.vs.ch/cii.

➔ CII nationale

Les journées CII nationales se sont déroulées à Soleure en octobre 2014. Les thèmes traités ont porté sur la santé mentale et l'emploi, les problématiques des jeunes à l'assurance invalidité, les catalogues des mesures d'insertion et le réseau service CII du canton de Zurich.

Plus d'informations sur : <http://www.cii.ch/>

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) assume le leadership de la CII nationale depuis le 1^{er} janvier 2015 jusqu'à

la fin 2016. Ses objectifs portent principalement sur l'intégration des jeunes dans la formation professionnelle et sur la reconversion professionnelle pour les adultes.

➔ Formation à la CII

Réorganisée en 2011, la CII Valais s'est donné comme mission l'amélioration constante de son fonctionnement.

Dans ce contexte, le Service de l'industrie, du commerce et du travail a mandaté Mme Aurélie Bétrisey pour développer un concept de formation pour les collaborateurs des différents dispositifs dans le cadre de son stage de master.

300 questionnaires ont été envoyés et 231 questionnaires ont été pris en compte pour l'analyse. Relevons ici le **taux de participation exceptionnel de 77%**. Il ressort de cette enquête que les collaborateurs terrain ressentent la nécessité de se former à la CII. Une formation tant théorique que pratique sera mise en place pour les nouveaux collaborateurs engagés. Des ateliers, voire des journées régionales portant sur les thèmes relevés comme utiles seront

également organisés. Ils porteront notamment sur l'introduction aux maladies psychiques, sur la question de la protection des données dans le cadre CII et également sur le case management.

La CII Valais tient à remercier tous les collaborateurs de leur participation active à l'enquête.

Plus d'informations à venir sur : www.vs.ch/cii.

➔ Le renforcement de la collaboration ORP – CMS : améliorer les transitions

L'année 2015 marque l'entrée en vigueur de la nouvelle directive de collaboration entre les ORP et les CMS. Son objectif consiste à améliorer les transitions d'un dispositif vers un autre. La directive sera présentée à tous les collaborateurs des ORP et des CMS lors de rencontres interinstitutionnelles prévues dans le courant de l'année 2015.

➔ Les travaux du COPIL et du CDC : « tous partenaires »

En vue de pérenniser la CII et d'adopter un langage com-

mun, une définition portant sur des valeurs partagées est en cours d'élaboration au sein des instances dirigeantes de la CII Valais. Un plan d'action définit les priorités pour les 3 prochaines années : intervenir en CII de manière précoce, évaluer sa plus-value, l'intégrer dans les processus RH et les cahiers des charges de chaque collaborateur et mettre en place une formation à la CII. Les résultats de ces discussions seront présentés lors des futures journées régionales.

➔ Un exemple du terrain : la Table ronde (TRO)

Conçue initialement dans le but d'évaluer le type de prise en charge appropriée à la situation, la TRO se veut aujourd'hui un **outil flexible** s'adaptant à l'évolution des besoins des professionnels et des bénéficiaires.

Ces nouvelles TRO visent différents objectifs :

- brainstorming pluridisciplinaire autour de la situation ;
- évaluation du type de prise en charge ;
- constitution d'un réseau professionnel autour du dossier
- détermination d'une stratégie de réinsertion coordonnée ;
- identification des priorités dans la prise en charge.

Les TRO sont organisées sous la responsabilité du coordinateur régional avec les répondants CII et les personnes ressources concernées. En règle générale, le bénéficiaire ne participe pas à la TRO mais il est convoqué au terme de la discussion afin que le gestionnaire du cas lui fasse un retour sur les pistes proposées.

En voici un exemple : il s'agit d'un jeune homme de 20 ans, suivi par plusieurs dispositifs dont l'assurance-chômage, l'aide sociale, l'assurance invalidité, le CIO et Emera. La situation est annoncée par la psychologue du CIO. Le jeune homme s'est rendu au CIO en vue de définir un nouveau projet professionnel. A noter qu'il est au bénéfice d'une formation AFP en informatique. Cette AFP fait suite à un projet d'insertion professionnelle dans le cadre de l'assurance invalidité. Avant d'initier de nouvelles démarches, certes réalisables sur un plan théorique, la collaboratrice souhaite qu'un état des lieux permettant de réunir toutes les informations (limitations fonctionnelles, exigibilité, financement, état des procédures dans les dispositifs, potentiel de réinsertion) soit effectué. Avec l'accord du bénéficiaire, elle sollicite donc une TRO.

Réunis autour de la situation, les professionnels présentent tour à tour les **informations** en leur possession. Ce jeune homme est au bénéfice d'une rente partielle de l'AI (rendement diminué en raison de limitations sur le plan physique et comportemental). La formation AFP est en adéquation avec ses intérêts mais la pratique en entreprise lui fait défaut. Pour diverses raisons, une mesure dans le 1^{er} marché du travail n'est pas pertinente en l'état.

En fin de droit au chômage, son dossier est suivi par le CMS (soutien financier) et Emera (service social handicap). De plus, des doutes subsistent quant à une éventuelle addiction aux jeux vidéo.

L'analyse du cas démontre que les intervenants sont trop nombreux. Il est donc impératif de clarifier quels sont les organismes utiles dans le processus de réinsertion.

Par conséquent, les professionnels désignent une personne responsable (case manager) de la gestion du dossier. Le nouveau projet professionnel est mis entre parenthèses car il faut avant toute chose vérifier si l'assuré peut encore être réinséré dans l'activité pour laquelle il a été formé.

Pour ce faire, il s'agit de procéder par paliers et débiter par la mise en place d'une activité en milieu protégé. La situation familiale complexe de l'assuré fait également l'objet d'une attention particulière. Un bilan entre les 3 organismes impliqués (Emera, CMS et AI) est prévu d'ici 3 ou 4 mois.

Résultats :

- clarification de la situation asséculoologique et prise en compte de l'ensemble des facteurs de risque ;
- optimisation du réseau (identification du case manager) ;
- coordination du projet de réinsertion entre institutions.

La CII valorise les ressources et les mesures disponibles avec un nouveau regard sur la situation.

CII Valais : « Tous partenaires »

